



F. REIDE - 10, rue de Solférino
C.C.P. Paris 13.922-66

10, Rue de Solférino, 10
Tél. 783-21-38

Bulletin d'information

du Syndicat C.G.T. des Personnels Techniques et Administratifs
du Centre National de la Recherche Scientifique

le X^e congrès

Les 17, 18 et 19 mars prochain, se tiendra à Paris le 10^e Congrès du Syndicat National des Personnels techniques et administratifs du C.N.R.S. Il s'agit d'un événement important pour l'avenir des travailleurs du C.N.R.S.

L'ordre du jour de notre Congrès répond aux préoccupations suivantes : Quelle est l'orientation donnée à la Recherche actuellement? Quelle est la place dévolue au C.N.R.S. dans cette orientation? Quelles sont les conséquences pour l'avenir de notre cadre? Comment améliorer la situation des personnels en matière de statut, de retraite, de sécurité d'emploi? Comment doter le C.N.R.S. d'œuvres sociales suffisantes? Comment défendre les personnels sous contrats, les vacataires, les agents payés sur crédits de fonctionnement? Quels sont les problèmes particuliers aux femmes travaillant au C.N.R.S.? Comment participer efficacement à la défense de la Paix et des libertés?

Avec le souci d'améliorer les rapports intersyndicaux et le travail de notre Syndicat dans la défense des intérêts des personnels, c'est une succession de questions qui concerne bien l'ensemble des personnels du C.N.R.S.

Chaque contractuel du C.N.R.S. est donc bien concerné par les assises de notre Congrès. Les décisions qui y seront prises ouvriront de nouvelles perspectives pour un nouveau programme revendicatif, les moyens pour le faire aboutir et elles seront comme par le passé la base de l'action intersyndicale future.

Cette affirmation n'a pas un but publicitaire, elle ne retire rien au rôle joué par chacune des organisations syndicales des Techniciens et Administratifs dans les luttes communes. Elle est le reflet objectif de la réalité : que depuis dix ans les travaux de nos Congrès ont servi de base à l'action revendicative des contractuels du C.N.R.S.

Tous les délégués à notre Congrès de Province ou de la Région Parisienne, ouvriers, techniciens, ingénieurs de toutes disciplines feront le bilan des succès obtenus pour l'ensemble de notre cadre et sur les plans locaux. Ils confronteront leurs idées et appréciations, les propositions des personnels de laboratoires,

facultés, instituts et ils définiront les meilleures formes de lutte pour faire aboutir leur programme.

Les délégués seront à même de mesurer le chemin parcouru depuis le 1^{er} Congrès de décembre 1955 qui marquait en lui-même une étape de notre action syndicale.

Le passage à l'époque de l'Assemblée générale annuelle des adhérents à un Congrès était le résultat de l'activité de notre Syndicat et de la place qu'il avait conquise par la défense inlassable des intérêts des agents du C.N.R.S. Il marquait également l'aboutissement d'importantes luttes couronnées de succès : augmentation de salaires des collaborateurs (1948), l'obtention du statut (1952), la prime de participation à la Recherche (1955). Notre 1^{er} Congrès consacrait également la réalisation d'une véritable unité d'action syndicale développée au cours des luttes et qui avait abouti à une Intersyndicale plus structurée et efficace dans l'organisation des luttes des personnels.

Depuis ce 1^{er} Congrès, qui élaborait pour la première fois au C.N.R.S. une véritable « charte revendicative » dont aujourd'hui encore les principes guident notre action, les Congrès qui se sont succédés ont joué un grand rôle dans la vie syndicale au C.N.R.S. Ils ont sans cesse précisé, amélioré notre programme revendicatif, ils ont, tenant compte de la conjoncture économique, sociale et politique, défini de nouvelles revendications et moyens pour les faire triompher.

Les thèmes de nos Congrès jalonnent l'histoire revendicative du C.N.R.S. ces dix dernières années. Ils furent souvent à la base des succès plus ou moins importants remportés par les personnels et rares sont les échecs.

— 1955 : Définition du rôle du C.N.R.S. dans la direction de la Recherche scientifique, obtention d'un régime de retraite pour l'ensemble des personnels, création d'un fond d'œuvres sociales, obtention d'une prime de 16 % pour tous.

— 1957 : Argumenté par une étude sérieuse tenant compte des hausses du coût de la vie et de comparaisons avec les autres secteurs de la Recherche, formulation de la revendication des 50 %, rédaction d'un projet de modification du

statut améliorant les avancements de carrière.

— 1958 : Formulation des revendications dans le cadre de la Fonction Publique. Propositions d'action unie avec les chercheurs et enseignants pour obtenir des postes et crédits au C.N.R.S. Défense des libertés syndicales menacées.

— 1959 : Elaboration de nouvelles modifications statutaires. Proclamation de l'unité de toutes les catégories et toutes les disciplines des travailleurs du C.N.R.S., refus de la discrimination dans les disciplines. Mise en œuvre de moyens de lutte importants pour obtenir les 50 %.

— 1960 : Les personnels enregistrent les succès de leur action : Modifications statutaires donnant les accélérations de début de carrières, l'augmentation des possibilités en dérogation, augmentation des possibilités d'accélération d'échelon, etc... Proposition de répartition équitable du « milliard », dénonciation des menaces contre le C.N.R.S. quant à son démantèlement et son éventuel détachement de l'Education Nationale.

— 1961 : Exigence d'une augmentation importante des crédits sociaux, élaboration d'un programme syndical d'œuvres sociales (logements, cantines, crédits, etc...), positions sur la démocratisation de la direction du C.N.R.S., dénonciation de la politique antisociale du gouvernement (loi antilairique, atteintes à la Sécurité Sociale, aux droits syndicaux).

— 1962 : Analyse des conséquences du « milliard », définition des moyens pour faire aboutir la nouvelle plateforme revendicative intersyndicale élaborée sur nos propositions pour porter remède aux injustices et anomalies persistant dans notre statut. Demande d'une représentation des personnels à la commission de dérogation. Définition de l'action pour une véritable politique de la Recherche Scientifique.

— 1963 : Dénonciation des contrats de Recherche (D. G. R. S. T. - D. R. M. E.), moyens de lutte pour exiger une véritable expansion du C.N.R.S., renforcement de l'activité syndicale au C.N.R.S.

— 1964 : Etudes sur la sécurité de l'emploi, l'amélioration des retraites, organisation de la défense des intérêts des personnels sous contrats ou payés sur

crédits divers, vacataires, etc... Défense des droits des fonctionnaires et assimilés dans le cadre de la Fonction Publique.

Nos congrès, dont quelques thèmes ont été cités ci-dessus, ont également, chaque fois que cela était conforme à notre idéal de syndicaliste et à la volonté démocratiquement exprimée de nos adhérents, pris position clairement, sans équi-

voque, sur tous les problèmes, y compris ceux qualifiés abusivement de « politiques », à partir du moment où les intérêts des travailleurs étaient en cause. Personne, il nous semble, oserait aujourd'hui affirmer que notre 1^{er} Congrès, en 1955, avait tort de dénoncer les conséquences désastreuses de la guerre d'Algérie pour notre pays et les travailleurs et

d'exiger la négociation avec le peuple algérien.

Nous allons, avec les travaux du 10^e Congrès, vers une nouvelle étape; nous saurons prendre comme par le passé les décisions nécessaires et conformes aux intérêts des travailleurs du C.N.R.S., à l'intérêt de la Recherche Scientifique au service de la Nation.

ENTREVUE AVEC LA DIRECTION DU C. N. R. S.

L'Assemblée générale du 25 février avait demandé très fermement à la Direction Générale du C.N.R.S. de recevoir l'Intersyndicale afin de l'informer de l'état des projets d'amélioration de notre statut, et de répondre à des lettres relatives aux œuvres sociales, lettres restées sans réponses.

L'Assemblée du 25 janvier a été le point de départ de nombreuses motions et délégations, tant au C.N.R.S. qu'à l'Education Nationale. Ces actions du personnel ont eu l'effet qu'on pouvait en attendre : au Ministère et à notre Direction, on est sorti de l'attentisme et de la torpeur...

Le 15 février, une délégation appuyée par de nombreux collègues des laboratoires de la région parisienne était reçue, à l'Education Nationale, par M. Benoit, qui déclara que la signature des textes était imminente et que leur envoi aux Finances serait fait immédiatement après. M. Jacquinot, nous dit-il, pourrait nous donner la teneur des textes lors de l'entrevue qu'il accordait à l'Intersyndicale le 22 février.

Cette entrevue avec M. Jacquinot, assisté de M. Delaroche, nous apporta les précisions suivantes :

Sur les textes :

Ceux-ci comportent les contre-propositions du C.N.R.S. telles qu'elles nous avaient été indiquées le 3 septembre 1965 (voir notre Bulletin n° 79) et telles qu'elles avaient été admises, *comme un « acompte »* sur notre plate-forme, par

l'Assemblée générale du 12 octobre à Paris.

Rappelons l'essentiel des mesures proposées :

— Classement systématique des Ecoles Nationales Supérieures, des Instituts de faculté, Instituts d'université, etc... pour les classements en 2A et en 3A (déjà admis par les Finances en juillet 1965);

— Prise en compte du sixième des recrutements (au lieu du neuvième) pour les inscriptions sur la liste d'aptitude, en Commission Paritaire, pour les catégories 9B à 6B et 6D à 4D (déjà admis par les Finances en juillet 1965);

— Reclassement des dessinateurs en B avec les correspondances 1C-1B; 2C-2B (sauf dessinateurs peintres 1^{re} catégorie qui seraient en 3B); 3C-4B; 4C-5B (si les Finances maintenaient leur position de juillet 1965 : 1C-2B; 2C-3B, etc...), le C.N.R.S. refuserait et maintiendrait la situation actuelle pour les dessinateurs);

— Introduction au statut des fonctions d'agents techniques avec correspondances ATP-1B; AT3-2B; AT2-3B, AT1-4B (en juillet 1965, les Finances n'acceptaient que les correspondances ATP-2B; AT3-3B, etc...);

— Accélération de début de carrière pour les 6B à 9B et les D : 1 an, 1 an 1/2, 1 an 1/2, puis 2 ans à partir du 4^e échelon (au lieu de 1 an, puis 2 ans à partir du 2^e échelon), avec

compensation en fin de carrière par allongement de deux fois 6 mois sur les derniers échelons.

Les autres mesures, refusées en juillet par les Finances, ont été abandonnées par le C.N.R.S. (notamment l'augmentation du pourcentage des dérogations).

Nous avons vivement insisté auprès de notre Direction pour qu'elle suive de très près les nouvelles négociations aux Finances et qu'une *conclusion rapide intervienne*. Notre Directeur estime que, passé deux mois, « la situation serait grave ».

A propos des œuvres sociales :

En réponse à la lettre de l'Intersyndicale de juin 1965, et à la plate-forme intersyndicale sur les œuvres sociales, la Direction a accepté que deux représentants par Syndicat constituent, auprès de l'Administration, une Commission qui aurait à connaître des œuvres sociales au C.N.R.S. dans tous les secteurs : infirmeries, cantines, crèches, locaux sociaux, logements, etc...

Un examen détaillé de la plate-forme intersyndicale sur les œuvres sociales a ensuite eu lieu, l'Administration ne manifestant pas de désaccord essentiel sur les objectifs à atteindre, mais insistant sur l'impossibilité de procéder autrement que par étapes...

Une de nos revendications, très importante, a été admise : notre consultation sur tous les problèmes d'œuvres sociales. Ce sera pour nous un moyen efficace de travailler à leur amélioration.

QUELQUES COMMENTAIRES ET INFORMATIONS SUR LES AVANCEMENTS 1966

Une importante modification de la Commission Paritaire.

L'arrêté contenant les modifications de composition de notre Commission Paritaire est paru au *Journal Officiel* du 7 et du 8 février 1966. Nous en donnons ci-dessous l'essentiel :

a) Le personnel sera dorénavant représenté dans chaque catégorie (A.B.C.D.) par trois délégués premiers titulaires, trois seconds titulaires et six suppléants.

b) Les représentants du personnel restent désignés par les organisations syndicales, mais il est précisé que faute

d'accord entre les syndicats, ils seront élus selon des modalités fixées par arrêté. (La précision indiquant « organisations syndicales représentatives C.G.T., C.F.D.T., F.O. » est supprimée.)

c) Attribution des premiers titulaires : ils siègent pour les avancements d'échelon, les changements de catégories, les changements de groupes, le conseil de discipline, l'examen des mutations pour nécessité de service.

d) Attribution des seconds titulaires : ils siègent uniquement pour les changements de catégories, sauf les seconds titulaires de la catégorie A qui siègent également en conseil de discipline et

pour examiner les mutations par nécessité de service.

e) Attribution des suppléants : ils peuvent remplacer l'un ou l'autre des titulaires de leur catégorie.

Les conséquences de ces modifications sont : d'une part, le doublement des membres de la commission pour l'examen des inscriptions sur la liste d'aptitude, ce qui permet d'avoir une meilleure représentation des différentes disciplines; d'autre part, une participation plus importante de représentants syndicaux, ce qui permettra également une défense plus efficace du personnel.

Informations sur les commissions.

Les notifications aux chefs de service des résultats de la Commission Paritaire sont en cours d'expéditions, chaque chef de service reçoit deux décisions, dont l'une doit être remise à l'intéressé.

1) *Pour les changements de catégories* : les chefs de service sont informés de l'acceptation ou du refus d'inscription sur la liste d'aptitude; pour que la nomination soit effective (sauf dans le cas où l'agent est déjà sur le poste), il est nécessaire d'effectuer une mutation sur un poste vacant, ou sur un poste sous-occupé par un autre collaborateur.

Les nominations prendront effet du 1^{er} janvier 1966 et seront réglées, rappel compris, avec les paies d'avril ou de mai 1966.

Dans les autres cas, le chef de service doit demander la transformation du poste, ou la création d'un poste au C.N.R.S. (Les nominations en 2D, 4B techniciens de laboratoire, 3A assistants de recherche spécialistes ne nécessitent pas de modification de poste.)

2) *Pour les avancements d'échelons* : le règlement des promotions à l'échelon supérieur sera fait avec les paies de février et de mars pour les échelons ayant effet avant le mois de mars, les autres seront réglés normalement le mois où ils prendront effet.

3) *Commission de dérogation* : sa réunion est prévue pour la première quinzaine de mars; dès que nous connaîtrons les résultats, les personnels nous ayant confié leurs dossiers seront informés.

4) *Examen professionnel pour l'accès à la catégorie 5B* : la modification de cet examen sera soumise à la commission compétente avant Pâques, les chefs de service seront informés de la nouvelle procédure (nous donnerons les précisions dès que le C.N.R.S. nous communiquera cette procédure) et les examens auront lieu avant la fin juillet avec effet pour les agents retenus au 1^{er} janvier de l'année au cours de laquelle ils auraient été présentés.

5) *Nominations en 4B techniciens de laboratoire et 3A assistants de recherche spécialistes* : les demandes sont en cours d'examen par le Directeur général, certains chefs de service ont été informés

du résultat concernant les demandes déjà examinées.

Quelques commentaires.

Nous avons reçu de nombreuses lettres de collègues posant des questions ou demandant des informations sur les résultats les concernant.

Nous pensons qu'il est intéressant de donner ici quelques réponses qui ont valeur d'exemples.

A propos des accélérations d'échelons :

Rappelons que le critère pour obtenir un tel échelon est la note *maximum* d'un laboratoire, et non la note maximum dans sa catégorie, ou le simple fait que la demande écrite en soit faite dans les appréciations.

Par contre, le fait d'avoir la note maximum de son service ne permet pas *automatiquement* d'avoir une accélération; en effet, si le nombre d'agents ayant le maximum de leur laboratoire est supérieur aux nombres d'accélérations possibles (1/6 de l'effectif de chaque catégorie), d'autres critères sont utilisés pour faire la sélection, par exemple les accélérations antérieures, l'écart de notation du labo. etc...

A propos des échelons dits « normaux » :

Beaucoup de collègues pensent à tort que l'avancement est automatique, et qu'une mauvaise notation ne peut qu'avoir des conséquences morales; ils ont ensuite la désagréable surprise d'avoir un retard dans la promotion d'échelon attendue.

Le seul avancement *automatique*, quel que soit l'échelon dans lequel on se trouve, est à trois ans; il importe donc d'être noté convenablement pour obtenir un échelon au choix.

Nous savons que parmi les 2.000 chefs de service la conception de la notation est très différente; il est donc nécessaire de savoir qu'une note au-dessous de 16 comporte automatiquement la lecture de l'appréciation écrite, et, éventuellement, la discussion pour retarder la promotion au choix de l'agent mal noté.

Le rôle de notre représentant est donc très important pour éviter le retard, à

condition qu'il dispose du maximum d'information sur les raisons d'une mauvaise notation.

A propos des inscriptions sur la liste d'aptitude :

Des informations erronées ont circulé sur le fait que les promotions à la catégorie supérieure étaient faciles cette année, qu'il y avait de la place, etc..., provoquant l'étonnement de ceux qui ont reçu une lettre les informant qu'ils n'avaient pas été retenus.

Tout d'abord, il est nécessaire de préciser que même s'il y avait suffisamment de places, ce qui est finalement déterminant, c'est le contenu du rapport et les informations complémentaires apportées par les membres de la commission.

Ceci étant, il est facile de comprendre que le rapport nombre de candidats/ nombre de possibilités intervient évidemment, souvent hélas, pour obliger la commission à départager des candidats très valables; de ce point de vue, cette année n'a pas fait exception, bien au contraire.

Il y a également des collègues (et des patrons malheureusement) qui confondent commission paritaire et de dérogation, et s'étonnent de ne pas figurer sur les listes de candidats; rappelons une nouvelle fois l'exigence pour être proposé pour un changement de catégorie en commission paritaire : 5 ans minimum d'ancienneté dans la catégorie.

Nous concluons en indiquant à tous les lecteurs du Bulletin, syndiqués ou non, que nos représentants à la nouvelle Commission Paritaire seront choisis en fonction de leur aptitude à défendre efficacement les intérêts de tous les travailleurs du C.N.R.S.

Dès qu'ils seront désignés par les organismes responsables de notre Syndicat, leur nom vous sera communiqué et vous pourrez prendre contact avec eux.

C'est également avec le même souci d'efficacité qu'un nouveau dossier est à l'étude pour améliorer encore la documentation et les informations dont nos représentants ont besoin pour être les meilleurs défenseurs du personnel.

G. DUPRE

APRÈS "L'OFFENSIVE DE PAIX" UNE NOUVELLE ESCALADE...

Depuis le 31 janvier, la « campagne de Paix » du Président Johnson a vu sa concrétisation par la reprise des bombardements sur la République Démocratique du Vietnam.

Durant un mois, ces mots de paix, de négociation, ont résonné sur toutes les ondes, sur tous les téléscripteurs, dans toutes les salles de rédaction, dans toutes les oreilles!

En les prononçant, le Président des Etats-Unis reconnaissait, involontairement, qu'il ne saurait y avoir de règlement au conflit sans qu'il y ait négociation, excluant ainsi l'hypothèse d'une paix obtenue par les bombes et le napalm.

Mais la négociation sur quelles bases et avec qui? Il faut bien constater que le Président Johnson était fort discret sur cette question. Or, quel autre interlocuteur compte-t-il pressentir pour discuter

des modalités de la paix, sinon celui qui, actuellement, se bat et tient en échec 200.000 soldats américains et 500.000 recrues vietnamiennes dotés d'un armement ultra-moderne? De plus en plus, cette réalité devient une évidence aux yeux de tous. Le secrétaire général de l'O.N.U., M. Thant lui-même, n'a-t-il pas reconnu lors d'une récente conférence de presse tenue à New-York, la participation indispensable du Front National de Libération à des négociations parce que, a-t-il dit, « pour que des négociations soient réalistes, il est nécessaire que ceux qui combattent y participent ».

Mais que pouvaient valoir, aux yeux du monde, les paroles pacifiques du Président des Etats-Unis lorsque, parallèlement, se préparait fiévreusement l'aggravation de l'escalade — vote de nouveaux crédits militaires par le Sénat américain, envoi de nouveaux renforts en soldats et en matériel, aménagements les plus mo-

dernes de tous les grands ports du Sud-Vietnam — aménagements indispensables pour recevoir ces nouveaux renforts?

Que pouvaient valoir ces « efforts de paix » après les entretiens d'Honolulu au cours desquels les dirigeants et généraux américains, d'une part, et les hommes de paille actuellement en place à Saïgon, d'autre part, ont scellé leur accord par un communiqué officiel proclamant, entre autres, « la nécessité d'accroître l'efficacité militaire « de leur intervention »? Le général Westmorland n'y a-t-il pas demandé le bombardement de Haiphong et de Hanoi?

Sans doute est-ce là la méthode moderne qu'ils se proposent de mettre en œuvre au Sud-Vietnam pour mettre sur pied « un programme intensifié de construction rurale » et de « maintien de la stabilité économique » dont on s'est aussi préoccupé à Honolulu.

Mais le peuple vietnamien, lui, estime que la « construction rurale », le « maintien de la stabilité économique », ce sont là ses propres affaires. Qui pourrait lui en tenir rigueur? C'est cela l'indépendance! Mais, au xx^e siècle, devrait-elle encore se payer si cher?

Les peuples du monde entier s'interrogent avec inquiétude sur l'issue de cette guerre. D'escalade en escalade, le gouffre d'un conflit mondial reste un danger permanent. Devant l'aggravation de la situation, les peuples, des gouvernements de plus en plus nombreux, des personnalités internationales, se prononcent avec fermeté pour l'arrêt des bombardements et une paix rapide.

Mais le nombre et l'ampleur des manifestations pour la paix au Vietnam n'ont pas été, jusqu'alors, suffisants pour infléchir la situation dans le sens de la paix. De nouvelles actions, beaucoup plus massives, s'imposent.

Dans cette perspective, de nombreuses actions s'organisent sur le plan mondial.

La conférence de la Havane, qui a réuni les représentants des pays d'Amérique latine, d'Asie et d'Afrique, a décidé d'une semaine d'actions et de solidarité avec le peuple vietnamien, pour la fin mars. En Amérique, d'autre part, les universitaires américains, avec les forces pacifiques du pays, ont décidé de nouvelles grandes actions également dans le courant de mars. Notons, d'ores et déjà, que 6.600 savants américains ont signé un texte pour la paix au Vietnam.

En France, à l'annonce de la reprise des bombardements, de nombreuses manifestations ont eu lieu à Paris et en province. Le Conseil national du Mouvement de la Paix, pour sa part, vient de décider de s'associer à toutes ces initiatives internationales en appelant la population à organiser, dans les grandes villes et les entreprises, les 25, 26 et 27 mars, des rassemblements, des manifestations de rue, des réunions d'information, des délégations à l'ambassade américaine, des collectes de signatures sous « l'Adresse au Président Johnson »

qui présente les conditions d'un règlement pacifique du conflit. Après ces journées, une délégation du Mouvement de la Paix doit demander audience au Président des Etats-Unis afin de lui exprimer les sentiments de la population française.

Les universitaires de Paris et d'Orsay ont décidé, dans le cadre de ces actions et, en particulier, de celles qui vont être organisées par leurs collègues américains, de publier la liste des professeurs signataires de l'« Adresse à Johnson » dans les colonnes d'un journal américain. A cet effet, une collecte de fonds va être lancée en vue de financer l'achat des « colonnes » du journal.

Les techniciens et administratifs du C.N.R.S. ne manqueront pas de se sentir concernés, en tant que travailleurs, par ces diverses initiatives. Il importe qu'ils apportent leur contribution massive à ces actions qui s'inspirent de nos principes, affirmés par tous nos congrès, de liberté, d'indépendance et de paix pour tous les peuples.

RAPPORT D'ACTIVITÉ

Ce rapport, l'un des neuf rapports comparatifs au X^e Congrès, sera un rapport de l'activité, au sens strict du mot, du Syndicat depuis le IX^e Congrès qui s'est tenu les 14 et 15 mars 1964.

De ce fait, il sera essentiellement constitué des chapitres relatifs aux revendications dans le cadre du C.N.R.S., à l'action menée pour la défense du C.N.R.S. et de l'Université, à l'action avec la Fonction Publique et aux relations avec les autres Syndicats et les organismes de la C.G.T.

Revendications dans le cadre du C.N.R.S.

A la veille du VIII^e Congrès du Syndicat, M. Jacquinet, nouveau directeur général du C.N.R.S., recevant l'Intersyndicale le 11 mars 1963, acceptait d'étudier un projet de modifications du statut, sur la base des revendications de la plate-forme intersyndicale.

Rappelons que les dernières mesures obtenues, les relèvements d'indices pour les catégories correspondantes aux cadres C et D de la Fonction Publique, ont paru au *Journal Officiel* du 6 mai 1963 avec, grâce à l'action du personnel, un effet rétroactif au 1^{er} janvier 1962.

Au moment où ce rapport est rédigé, l'engagement du C.N.R.S., datant de trois ans, n'a pas encore abouti à un résultat concret.

Tout d'abord, pendant un an, de mars 1963 à avril 1964, l'étude du projet au C.N.R.S. n'est pas même entamée. Les entrevues avec M. Jacquinet des 9 avril 1964 et 30 avril 1964 conduisent enfin à un examen sérieux du projet, notre administration ayant attendu l'aboutissement des mesures concernant le statut des chercheurs.

Ensuite, pendant une période de quatre mois, de mai 1964 à août 1964, le C.N.R.S. élabore le projet. L'entrevue du 12 mai 1964 avec les représentants de l'Administration permet d'en connaître le contenu qui, soumis à l'Assemblée générale du 26 mai 1964 à Paris, est retenu par le

personnel comme un « acompte », bien qu'il ne soit qu'une partie des revendications de la plate-forme intersyndicale et que, conformément aux directives du « Plan de Stabilisation », il ne comporte aucune augmentation directe de salaire.

Puis c'est l'examen du projet par l'Education Nationale qui dure sept mois, de septembre 1964 à mars 1965. Entrevues et Assemblées générales à Paris se succèdent cependant à un rythme serré : 16 octobre : entrevue à l'Education Nationale (M. Benoit); 18 novembre 1964 : Assemblée générale; 30 novembre 1964, 12 janvier 1965 : entrevues à l'Education Nationale (M. Blanchard); 19 janvier 1965 : Assemblée générale à Paris; 22 janvier 1965 : entrevue au C.N.R.S. (M. Jacquinet); 25 janvier 1965 : ultime entrevue avec M. Blanchard.

L'Education Nationale, qui a réduit la portée du projet du C.N.R.S., notamment à propos des dessinateurs, transmet aux Finances un projet qui comporte des éléments positifs : professions d'agents techniques, relèvement des pourcentages des dérogations, uniformisation des cadences d'avancement des B (accélération pour les 9B, 8B, 7B et 6B), examens intérieurs pour les D, (1/6 des recrutements au lieu de 1/9), pour l'inscription sur les listes d'aptitude des catégories 6B à 9B et 6D à 4D.

Suivant le cheminement normal, durant la quatrième période (qui va durer quatre mois encore!) le projet est examiné par les Finances entre avril et juillet 1965. Une entrevue avec M. Raoulx, sous-directeur au Budget, le 15 juin, suivie d'une Assemblée générale le 16 juin, amènent les Finances à faire connaître leur position le 22 juillet 1965 à l'Education Nationale.

Après les congés d'août, le 3 septembre 1965, le C.N.R.S., fait connaître à l'Intersyndicale la position des Finances : quelques acceptations (classification des diplômés d'ingénieurs, sixième des recrutements pour les 9B à 6B, et 6D à 4D, épreuves internes pour les D); des acceptations avec restrictions (oui, pour l'incorporation des dessinateurs dans les B,

mais abaissement d'une catégorie par rapport aux propositions de l'Education Nationale, ce qui conduisait, pour eux, à un recul sur la situation actuelle! oui, pour les A.T., mais abaissement d'une catégorie par rapport aux propositions); des refus (non pour les B.E.I. en 3B, non pour les accélérations des débuts de carrière pour les 6B à 9B et pour les D; non pour l'augmentation des pourcentages des dérogations).

Le Bureau élargi du 14 septembre et un Conseil National exceptionnel du Syndicat le 17 septembre examinent la situation. Le 12 octobre, l'Assemblée générale du personnel à Paris demande la relance des discussions pour améliorer les mesures et la sortie rapide des textes qui, même tronqués, constituent un acompte.

Depuis juillet 1965, le projet était donc revenu au Ministère de l'Education Nationale et au C.N.R.S. Il vient seulement d'en repartir, à la mi-février 1966, après l'Assemblée générale du 25 janvier, et la délégation massive du 15 février succédant aux délégations d'établissements.

Le 22 février 1966, M. Jacquinet confirmait ses positions de septembre 1965 en indiquant qu'il avait relancé la discussion sur ses propositions relatives aux A.T., aux dessinateurs et aux accélérations de début de carrière, renonçant en particulier aux augmentations des pourcentages des dérogations, au reclassement du B.E.I.

Ainsi donc, il apparaît clairement que, même pour l'obtention de mesures à incidence financière très réduites, sur lesquelles un accord de principe de l'Administration existe, sans action du personnel rien n'aboutit. Nous pouvons nous demander, à juste titre, si une action plus vigoureuse du personnel n'aurait pas pu abrégé ces interminables délais, en contraignant par exemple notre Administration du C.N.R.S. à faire preuve de plus de diligence dans l'élaboration des textes et à montrer plus d'intérêt à leur aboutissement rapide, d'abord à l'Education Nationale, ensuite aux Finances, et dans la rédaction des contre-propositions aux Finances.

Action pour la défense du C.N.R.S. et de l'Université.

Comme lors de la préparation du budget 1964, très insuffisant, la préparation du budget 1965, tout à fait alarmant, puisque aucun poste nouveau n'était prévu, a donné l'occasion de manifestations de grande ampleur. A Paris, ce fut l'Assemblée de la Mutualité, où les représentants des groupes parlementaires vinrent s'exprimer.

Si notre action auprès de l'opinion publique amène le gouvernement à réviser sa position (en octroyant, par exemple, au C.N.R.S. 280 postes de techniciens et administratifs au lieu de zéro), le projet de budget 1965 n'en est pas moins scandaleusement insuffisant.

La totalité des organisations syndicales de la Recherche, au C.N.R.S., à l'I.N.R.A. et à l'I.N.S.E.R.M., élaborent le « Mémoire intersyndical pour une véritable politique de la Recherche Scientifique » et organisent le 31 mars 1965 une grande Assemblée à la Mutualité ainsi que des actions multiples en province.

Prolongeant l'action du 31 mars, à la suite d'une conférence de presse tenue le 22 juin, le 24 juin 1965 est organisé un rassemblement à Paris, place du Palais-Royal, avec distribution à la population de 500.000 tracts. Malgré le pessimisme de nos partenaires, cette action, vigoureusement défendue par notre Syndicat au sein de l'Intersyndicale chercheurs, techniciens, connaît une éclatante réussite.

La connaissance du budget 1966 montre un progrès sur 1965 pour les créations de postes (540 techniciens et administratifs), mais une insuffisance très grave cependant, illustrée par le fait que le budget de 1966 de la Recherche Scientifique ne correspond qu'au 1/8 des crédits du V^e Plan (Plan de 5 ans), V^e Plan déjà très insuffisant.

A la rentrée de septembre, une série de réunions intersyndicales avec les organisations de chercheurs et techniciens et administratifs du C.N.R.S., de l'I.N.R.A. et de l'I.N.S.E.R.M. aboutit à la rédaction d'un protocole d'accord pour la création d'un Comité d'Entente des Syndicats de la Recherche. Ce Comité, qui est le prolongement des accords intersyndicaux à propos des actions pour les budgets depuis 1963, doit essentiellement organiser et coordonner les actions générales futures pour les budgets, et l'obtention de structures conformes aux points du Mémoire intersyndical.

A la conférence de presse organisée par le Comité le 22 janvier sur la Recherche Scientifique dans le V^e Plan, notre Syndicat prit en charge l'exposé sur les crédits.

A la Commission de la Recherche Scientifique du V^e Plan, c'est notre camarade Chanconie qui a siégé pour la C.G.T.

Tout au long des travaux de cette commission, les positions des diverses organisations syndicales (F.O., F.E.N., C.F.D.T., C.G.T.) ont été exprimées en commun et ont conduit à la déclaration finale du 19 janvier 1966, commune aux cinq organisations syndicales, rappelant tout particulièrement « que les organisations de travailleurs qu'ils représentent ont toutes les cinq pris position, lors du débat qui a eu lieu au Conseil Economique et social, contre le V^e Plan, dont l'orientation leur apparaît contraire aux intérêts bien compris des travailleurs et de la Nation.

« Ils précisent donc, afin qu'il ne puisse y avoir aucune ambiguïté à ce sujet, que leur participation aux travaux de la Commission de la Recherche et des groupes de travail ne saurait, en aucune façon, être interprétée comme un accord

ou une caution donnée au V^e Plan et à son orientation d'ensemble.

« Ils constatent d'ailleurs que ce sont précisément les options générales du Plan qui ont conduit le gouvernement, en ce qui concerne la Recherche Scientifique et Technique, à imposer à la Commission, tant pour « l'enveloppe » des Ministères civils que pour la Recherche spatiale, un maximum de crédits d'investissements inférieur de près d'un tiers au seuil au-dessous duquel la Commission avait estimé, en juillet 1964, que la Recherche française se dégraderait par rapport à la Recherche internationale. »

Notre organisation C.G.T. a sur le Plan une position très nette, développée dans notre Bulletin n° 76 d'avril 1965 :

« Pour nous, à la C.G.T., le Plan n'est et ne peut être, dans notre société capitaliste, qu'un instrument de la classe qui possède les moyens de production (sol, sous-sol, usines, machines) ; à la fois une vaste étude de marchés pour les capitalistes et un instrument idéologique tendant à dissimuler aux travailleurs que l'objectif réel et unique est l'accroissement des profits capitalistes.

« Notre présence dans les commissions du Plan (en nombre dérisoire par rapport aux grands commis de l'Etat et aux représentants du patronat) nous permet d'être mieux informés de la situation, des intentions à court terme du capitalisme, de renforcer nos revendications et de démontrer que la « planification » capitaliste ne correspond pas, loin s'en faut, à la meilleure utilisation des ressources de la nation pour l'amélioration des conditions économiques et sociales de la population et le développement économique du pays. »

Action revendicative avec la Fonction Publique.

Nous nous sommes associés pleinement aux actions et déclarations de l'U.G.F.F. et, à plusieurs reprises, avons indiqué très fermement aux Fédérations de Fonctionnaires le désir des personnels de voir se réaliser une unité d'action véritable sans les finasseries (lamentables) des « communiqués séparés » ou, à plus forte raison, les exclusives et luttes partisans.

Nous avons participé aux grèves du 18 mars 1964, du 11 décembre 1964 et du 27 janvier 1965.

A l'occasion de la journée nationale de protestation et d'action des secteurs publics, semi-publics et nationalisés, le 24 février 1966 une déclaration intersyndicale des personnels du C.N.R.S. groupant F.O., C.F.D.T., C.G.T., F.E.N. et C.G.C. a été envoyée aux diverses Fédérations demandant que la coordination qui s'est réalisée entre la C.G.T. et la C.F.D.T. s'étende à toutes les organisations de fonctionnaires.

Relations avec les autres Syndicats.

Les rapports intersyndicaux avec F.O. et la C.F.D.T. dans l'Intersyndicale des techniciens et administratifs se poursuivent, posant çà et là quelques problèmes importants qu'il y a lieu de clarifier sans polémique (comme tout récemment à propos d'une initiative de la C.F.D.T. de Marseille), sans cependant remettre en cause l'unité d'action réelle et loyale sur les points revendicatifs communs qui ne donnent jamais lieu à des démarches ou actions séparées auprès de notre Administration ou des Pouvoirs publics.

Avec les divers Syndicats de chercheurs du C.N.R.S. (S.G.E.N., S.N.I.R.S. et F.E.N.) nos relations sont constantes au sein de l'Intersyndicale de la Recherche, maintenant Comité d'Entente.

Nous avons suivi les travaux des Congrès de nos camarades Chercheurs scientifiques de la F.E.N. en 1964 à Gif, où notre camarade Dupré est intervenu, et en 1965 rue d'Ulm, où c'est notre camarade Chanconie qui est intervenu.

Nous avons des rapports fraternels avec nos camarades contractuels (F.E.N.) des Accélérateurs, avec qui les préoccupations communes vont en croissant, notamment à l'heure actuelle où des propositions tendant à les intégrer en tout ou partie dans notre statut C.N.R.S. sont formulées.

Avec nos camarades du Syndicat C.G.T. de l'I.N.R.A., nous avons des rapports très étroits et nous avons eu en particulier au moment de la rédaction du Mémoire intersyndical des discussions sur le rôle du Comité National de la Recherche Scientifique par rapport aux recherches de ministères techniques comme celui de l'Agriculture.

A diverses reprises, nous avons été en rapport avec des Syndicats de techniciens du C.N.B.T., du C.N.A.M., de la Santé Privée, de l'I.N.S.E.R.M.

Aux actions menées pour la paix au Vietnam par le S.N.E. Sup. et l'U.N.E.F., notre organisation a toujours répondu favorablement.

Relations avec les organismes de la C.G.T.

Le développement de notre Syndicat, notamment en province, a grandement bénéficié des contacts pris avec les U.D., les U.L., les Sections départementales de l'U.G.F.F. ou de la F.E.N.-C.G.T.

Au secrétariat de la F.E.N.-C.G.T., participant deux de nos camarades. Deux camarades ont suivi les travaux du Congrès de l'U.G.F.F. les 22 et 23 octobre.

Le Congrès de l'U.G.I.C. a été suivi par un de nos camarades ingénieur.

Au 35^e Congrès confédéral du 16 au 21 mai 1965 à Ivry, nous avons eu deux représentants, et notre camarade Chanconie a assuré l'une des deux interventions de notre Fédération, à la tribune, en traitant de la position de notre Syndicat C.G.T. sur les problèmes de la Recherche Scientifique.

Les problèmes de l'organisation étant traités dans le rapport qui y est consacré, nous nous bornerons à mentionner les deux journées d'études des 24 et 25 avril 1965 sur l'organisation, où la participation des Sections de province a marqué un progrès très net, reflet des progrès de l'implantation en province de notre Syndicat C.G.T.

A propos des œuvres sociales, mentionnons l'entrevue du 22 février 1966 avec le Directeur du C.N.R.S., où la Direction a donné son accord à la constitution d'une communication des affaires sociales où figureraient deux représentants nommés par organisation syndicale.

L'activité de nos représentants en commissions paritaires (avancements, changements de catégories, discipline) va en croissant, suivant en cela l'augmentation des effectifs du Syndicat (et du C.N.R.S.). Nos demandes de participation aux séances des suppléants n'ont pas été retenues, mais la modification de la Commission Paritaire (J.O. des 7 et 8 février 1966) nous donne en partie satisfaction en augmentant (pour les changements de catégories) le nombre des représentants du personnel et par conséquent le nombre des « patrons » qui pourront mieux représenter les différentes disciplines.

RAPPORT D'ORIENTATION

La présentation lors des débats du X^e Congrès d'un « rapport d'orientation » a été, sur proposition du bureau, ratifiée par le Conseil Syndical National. Il a pour rôle, compte tenu des rapports particuliers sur :

- la sécurité de l'emploi et les problèmes de retraite,
- les œuvres sociales,
- les personnels sur crédits extérieurs, contrats, vacations,
- l'unité syndicale,
- les problèmes de la Paix,
- l'orientation de la Recherche Scientifique et la défense du C.N.R.S.,
- le rapport d'activité du Syndicat (sur les deux années passées),
- l'organisation du Syndicat et la propagande,

de présenter au Congrès une synthèse de tous les problèmes se posant à l'organisation syndicale dans la défense des aspirations et revendications des personnels techniques et administratifs du C.N.R.S.

De permettre par cette synthèse une discussion sur l'ensemble des problèmes posés et l'orientation jugée souhaitable dans tous les domaines pour la défense des intérêts des personnels.

Dès 1958, notre grande centrale s'exprimait seule et sans ambiguïté sur le gouvernement qui, dans un climat d'irresponsabilité politique et de trahison, s'installait sous la pression des événements d'Algérie comme étant « l'expression de la grande industrie et du capital intervenant directement dans l'appareil d'Etat ». Cette analyse et les conséquences inéluctables qu'elle entraînait pour les travailleurs s'est confirmée constamment par les options et les actes de ce gouvernement.

- Son premier acte : la retenue de 30 F sur les remboursements de la Sécurité Sociale;
- Les attaques et la limitation du droit de grève;
- Les attaques répétées contre la Sécurité Sociale;
- Le plan de stabilisation mis en place en septembre 1963 pour six mois et qui a été jusqu'ici reconduit, devenant donc un système de gouvernement. Nous pouvons affirmer aux résultats qu'il est dirigé essentiellement contre les travailleurs, le gouvernement ne s'attaquant pas aux causes réelles de la vie chère, c'est-à-dire au gonflement du budget de l'armée, et en particulier aux énormes crédits de la « force de frappe » qui sont des dépenses improductives génératrices d'inflation;
- Des salaires arbitrairement limités qui ne suivent pas la progression des prix;
- Une stagnation voulue de l'économie pour « desserrer l'étreinte du marché du travail », c'est-à-dire créer un climat d'insécurité d'emploi permettant de faire pression sur les salaires;
- Une politique qui a spolié les travailleurs des fruits de l'augmentation de la production industrielle et de la productivité chiffrée à 40 % environ entre 1957 et 1965, tel est le plan de stabilisation.

Appliqué à la Recherche Scientifique, ce plan ne permit d'obtenir pour le C.N.R.S. en 1965 que 280 postes de contractuels sur les 750 jugés nécessaires

par l'Administration du C.N.R.S. et 245 postes de chercheurs sur 550. Sachant que ces postes ne furent obtenus que par la lutte opiniâtre de l'ensemble des personnels, nous constatons que les options prises par le gouvernement en matière de Recherche Scientifique ont non seulement spolié la Recherche Scientifique fondamentale et particulièrement le C.N.R.S. et la recherche universitaire au mépris des conséquences inévitables que cela implique pour l'avenir économique et social du pays, mais ont également spolié les personnels en leur refusant les relèvements judiciaires auxquels ils pouvaient prétendre, dans les promotions et le déroulement normal des carrières.

Parallèlement nous remarquons les crédits exceptionnels donnés à la soi-disant recherche militaire, à la « force de frappe » qui, avec l'armement traditionnel, représente près de 30 % du budget national.

Camouflés sous une politique de soi-disant « prestige », de « force de dissuasion », de « défense du territoire », ce sont en fait les énormes profits qu'elle engendre qui ont été à l'origine des options de la politique de l'Etat, dominé directement par les grands monopoles dont les fondés de pouvoirs sont présents dans l'appareil d'Etat.

C'est dans ce cadre que le V^e Plan a été mis en place par la loi de finances 1966, avec les moyens de la « stabilisation » appliquée à la masse salariale.

Le rapport sur les principales options du V^e Plan proclame la nécessité « de ralentir le taux de progression des revenus salariaux en vue d'accroître les marges d'autofinancement », ce qui revient en clair, sous le prétexte de préparer notre économie à être compétitive face à la concurrence mondiale et surtout européenne dans le cadre du Marché commun, à faire payer par la masse des travailleurs les nécessaires efforts de financement de l'industrie tout en leur refusant les bénéfices que l'élévation de la production industrielle entraîne.

Un exemple caractéristique est donné de cette orientation par la politique de l'Etat en matière de fiscalité.

Par différents artifices, entre 1958 et 1965, le nombre des assujettis à l'impôt sur les revenus a progressé de près de 2.000.000 d'unités sans que cette masse impressionnante de nouveaux contribuables, dont la grande majorité est composée de travailleurs, ait pu constater une élévation de leur niveau de vie... Cependant l'Etat vient de proposer la détaxation des dividendes des actionnaires de sociétés!...

L'Etat aidant l'industrie privée et les monopoles les plus puissants à réaliser une concentration à l'échelle mondiale de l'industrie, l'ouverture dans cet objectif des marchés colossaux que représentent la force de frappe; l'emploi de la Recherche Scientifique comme élément de profit à réalisation immédiate par l'orientation vers la « recherche de développement » et « d'application » du potentiel de la recherche, et ceci au détriment de la Recherche fondamentale.

Un dirigisme économique permettant aux monopoles de contrôler de plus en plus étroitement l'économie du pays pour leur plus grand profit, tels sont en résumé les objectifs des options du V^e Plan.

Avec la réforme de classe de l'enseignement et toutes les dispositions visant à remplacer dans tous les domaines les élus par des technocrates à sa main, le

renforcement des pouvoirs préfectoraux, c'est le quadrillage politique de l'ensemble de la vie économique et administrative du pays que réalise le gouvernement pour le compte des monopoles au détriment de la grande masse des travailleurs et de l'intérêt supérieur de la nation.

L'analyse faite en 1958 par la C.G.T. s'avère donc toujours valable; c'est pourquoi son action contribuera aux rapprochements nécessaires de tous les démocrates et à l'élaboration d'un programme commun apportant les solutions neuves et démocratiques aux problèmes de notre temps, où les aspirations légitimes de la classe ouvrière trouveront sans contestation leur place, où l'économie du pays sera débarrassée de la domination des monopoles.

La Recherche.

Par les répercussions profondes sur le déroulement des carrières des personnels que provoquent les options prises par le gouvernement en matière de Recherche Scientifique; par le fait que ces options conditionnent l'avenir économique et social du pays, nous avons le devoir de nous exprimer et de promouvoir l'action permettant une orientation satisfaisante de la Recherche Scientifique.

Le grave problème auquel nous avons à faire face est de rendre au C.N.R.S. le rôle de conjoncture scientifique auprès du gouvernement. Actuellement, ce rôle est tenu par la D.G.R.S.T., qui s'est donc substituée dans ce domaine au C.N.R.S.

Le choix du gouvernement comme conseiller scientifique est extrêmement important; il permet actuellement à la D.G.R.S.T., dont le rôle et les moyens ne cessent de grandir, d'impulser la recherche sur contrat entre autres dans les laboratoires du C.N.R.S.

Connaissant la représentation très importante de l'industrie au sein de la D.G.R.S.T., il est facile d'entrevoir tous les dangers d'orientation de la recherche par la politique des contrats.

Il s'agit bien d'orientation puisque cette politique se complète par une distribution parcimonieuse des crédits traditionnels aux laboratoires, obligeant ainsi les directeurs à recourir aux contrats pour assurer la marche de leurs laboratoires.

Notre action dans ce domaine peut se définir par les points suivants :

- Contestation du rôle de la D.G.R.S.T. et du Comité Consultatif en toutes occasions;
- Défense des agents travaillant sur contrats, crédits extérieurs afin de leur obtenir des garanties et des conditions de travail de plus en plus voisines de celles accordées aux agents du C.N.R.S.;
- Action intersyndicale des Sections pour obtenir des commissions paritaires pour l'avancement à l'ancienneté et les changements de catégories éventuels et siégeant en cas de litige; intervention en cas de cessation de contrat et priorité pour l'intégration sur des postes C.N.R.S.

Il est absolument nécessaire de mener avec nos partenaires de l'Intersyndicale, chercheurs compris, à tous les échelons, des discussions pour que la politique des contrats de la D.G.R.S.T. - D.R.M.E., etc..., soit condamnée sans équivoque.

De mener auprès des directeurs, professeurs et responsables au niveau des laboratoires, des discussions avec pour objectif la constitution d'un front, le plus large possible. D'opposition au rôle de la D.G.R.S.T. - D.R.M.E., etc... :

- Action immédiate pour impulser la riposte à :
 - . l'insuffisance de création de postes,
 - . la réduction du rôle du C.N.R.S., par exemple par le détachement de certains instituts de son autorité.

Il nous faut également informer les travailleurs des problèmes de la Recherche Scientifique et des conséquences de son orientation pour leur avenir.

Pour nous résumer, une politique d'action à tous les niveaux d'information du public, des travailleurs, des agents du C.N.R.S., s'opposant aux options gouvernementales en matière de Recherche Scientifique.

Nos revendications.

Sur le plan de la Fonction Publique :

Il est certain que l'attitude du gouvernement, les positions très voisines des différentes organisations de fonctionnaires, des services semi-publics et secteur nationalisé verront dans les mois qui viennent le mécontentement des travailleurs des secteurs public et nationalisé agir pour la reconnaissance par le gouvernement de leurs justes revendications.

Notre rôle, sans pouvoir être un rôle moteur dans cette masse importante que représentent les travailleurs de la Fonction Publique, peut être efficace :

- en menant des négociations, et tout particulièrement au niveau des Sections, avec les représentants des autres organisations syndicales, pour que dans le cadre de l'Intersyndicale les personnels du C.N.R.S. s'expriment et aident à la constitution d'un cartel intersyndical au niveau national des différentes organisations de fonctionnaires des services semi-publics et secteur nationalisé;
- en agissant de façon à répercuter sur les plans locaux tous les mots d'ordre d'action;
- en informant les personnels des propositions d'action, des raisons de celle-ci pour qu'ils se sentent vraiment concernés.

Il est à remarquer, dans les revendications de la Fonction Publique, et en particulier en ce qui concerne les catégories C et D, que bien des revendications de nos petites catégories B et D s'y trouvent incluses. C'est une raison supplémentaire qui nous oblige à agir dans ce cadre qui nous a et peut encore nous apporter des satisfactions non négligeables.

Sur le plan du C.N.R.S. :

Il est apparu à l'occasion des derniers conseils syndicaux, par les contacts que le bureau a avec les Sections et d'ailleurs en discutant avec nos partenaires de l'Intersyndicale, que les modifications statutaires nous intéressant et actuellement aux Finances mettraient à leur sortie un terme à nos revendications telles qu'elles étaient définies par la plate-forme revendicative élaborée après le « milliard ».

Toutes nos revendications n'auront donc pas été obtenues; sans les abandonner, nous ne pensons pas qu'elles puissent être suffisamment mobilisatrices pour l'ensemble des personnels et faire l'objet à elles seules d'une nouvelle plate-forme.

Il apparaît d'autre part que des pro-

blèmes importants se posent de plus en plus aux personnels en ce qui concerne une véritable sécurité d'emploi et sur les retraites, en particulier pour les nombreux collaborateurs techniques qui, liés directement à la personne de leur directeur ou professeur, peuvent se trouver dans une situation précaire lors de la disparition de celui-ci (retraite, décès).

Certains camarades estiment qu'actuellement, compte tenu des augmentations du « milliard » et des différentes améliorations statutaires obtenues, il nous faudrait aborder le problème de la titularisation des personnels techniques et administratifs du C.N.R.S., réglant ainsi également bien des problèmes de retraite.

Il nous apparaît nécessaire de faire à ce sujet quelques remarques :

Ce Congrès doit permettre l'orientation d'une nouvelle plate-forme ou de nouvelles formes revendicatives.

Il faut admettre que toute revendication doit nécessairement s'accompagner d'un certain réalisme dans les possibilités de conclusion dans un délai raisonnable.

Qu'en ce qui concerne la titularisation, c'est-à-dire la transformation radicale de notre cadre, ce n'est pas un problème qui s'est jusqu'ici posé à l'ensemble de nos adhérents et encore moins à l'ensemble des personnels.

Que dans l'éventualité où cette option serait retenue, d'inévitables négociations avec nos partenaires de l'Intersyndicale et même avec les chercheurs dont le statut est similaire au nôtre seront nécessaires, ainsi d'ailleurs que des études collectives avant qu'une ligne de conduite commune puisse être dégagée, ce qui risque tout de même d'être un peu long.

En conséquence, nous pourrions reprendre immédiatement les conclusions du travail effectué par la commission de sécurité et de retraite dans ses propositions pour l'amélioration de notre statut actuel en demandant la transformation de certains articles pour :

- permettre, en cas de suppression d'emploi, le reclassement au C.N.R.S., dans d'autres secteurs de l'Education Nationale, dans d'autres établissements de l'Etat;
- la possibilité dans ce cas d'opter pour une mise à la retraite dans des conditions particulières;
- introduire un avenant au statut permettant l'option au choix pour la titularisation après dix ans de services;
- prévoir des mesures pour l'amélioration des retraites IPACTE IGRANTE;
- inclure les revendications qui n'ont pas été obtenues;
- inclure les demandes de revalorisation indiciaire que le C.N.R.S. s'était refusé à présenter en raison du Plan de stabilisation;
- examiner à nouveau les grilles de salaires, par exemple du C.E.A., pour établir de nouvelles comparaisons.

Il semble que la titularisation des personnels, par exemple après dix ans de services, aurait l'avantage d'affermir le C.N.R.S. devenu un organisme important en lui donnant un cadre d'agents titulaires vraiment stable et doté de retraites à l'abri de toute fluctuation.

Cependant, il nous apparaît, compte tenu entre autres du critère de « réalisme », de la nécessité avant cette transformation radicale de notre cadre, de pousser plus loin le travail sérieux d'analyse et de comparaisons effectué par la commission de sécurité d'emploi et de retraite.

Les œuvres sociales.

Les organisations syndicales viennent d'obtenir du C.N.R.S. l'acceptation pour la constitution sur le plan national d'une commission sociale, composée de deux membres par organisation syndicale et de représentants de l'Administration, des bureaux sociaux du C.N.R.S.

C'est un grand pas en avant qui permettra aux organisations syndicales d'être informées des véritables besoins des personnels dans ce domaine et aussi de s'exprimer et d'agir pour combler les carences.

Les œuvres sociales au C.N.R.S. sont scandaleusement insuffisantes, du fait d'ailleurs de l'attitude générale de l'Etat envers ses salariés.

Gardons-nous bien de considérer ces problèmes comme mineurs. Dans ce domaine, les intérêts des travailleurs sont à défendre au même titre que les revendications statutaires et de salaires.

La constitution de la commission sociale ne réglera pas tous les problèmes. Nous sommes de plus en plus persuadés que les réalisations les plus spectaculaires seront obtenues sur les plans locaux en mobilisant les personnels pour obtenir :

- des locaux sociaux, cantine ...;
- la protection médicale des personnels par l'implantation d'infirmeries... ou d'un service de surveillance...;
- la protection professionnelle par la mise en place de comités d'hygiène et de sécurité;
- l'aide aux familles par des garderies, crèches, centres aérés;
- le droit à la culture, aux loisirs, aux activités sportives, en développant les activités locales du C.A.E.S. ou en participant à leur implantation.

Il s'agit pour nous d'implanter un organisme voisin dans les moyens et les attributions d'un comité d'entreprise.

Personnels sur crédits extérieurs.

Contrats-vacations.

Ce chapitre a en partie déjà été traité dans celui d'orientation de la Recherche Scientifique et de défense du C.N.R.S., mais il nous apparaît nécessaire d'y revenir.

Les personnels sous contrats sont de plus en plus nombreux dans nos laboratoires; ce critère seul nous oblige par lui-même à nous préoccuper de ces personnels avec le souci de les inclure à la lutte pour la défense du C.N.R.S., entre autres pour la création de postes.

La défense de ces personnels dans tous les domaines, outre qu'elle s'inscrit dans la solidarité que notre organisation se doit de pratiquer envers tous les travailleurs, est une nécessité pour l'efficacité de nos luttes et de notre action contre la politique des contrats et le rôle de la D.G.R.S.T. - D.R.M.E....

Il est donc certain que l'organisation de ces personnels et de ceux payés sur vacations doit être abordée sur les plans locaux en aidant à la création de « Sections d'assimilés au C.N.R.S. » partout où le nombre de ces agents est important. Dans le cas d'isolés, d'entretenir des contacts avec les agents sous contrats pour les informer, les conseiller.

Il nous faut aussi contrôler que les dispositions appliquées aux agents du C.N.R.S. (maladie, maternité, congés) leur sont bien appliquées.

Problèmes d'unité.

Nous sommes depuis longtemps, au C.N.R.S., persuadés que seule l'unité syndicale peut apporter aux travailleurs la

force nécessaire à changer leur situation. Aussi avons-nous depuis longtemps réalisé une certaine unité en constituant l'Intersyndicale des personnels techniques et administratifs qui, étendue aux chercheurs, a souvent réuni l'ensemble des personnels dans la lutte.

Aussi les problèmes d'unité ne se posent-ils chez nous qu'en fonction de l'unité d'action réalisée jusqu'ici. Les militants de la C.G.T. sont persuadés que la division des travailleurs pour des raisons politiques, philosophiques ou religieuses est anormale, puisqu'elle ne se justifie pas par des différences d'intérêts entre eux. Que la satisfaction des aspirations et des revendications des travailleurs est fonction de la force, donc de leur plus grande masse qu'ils opposeront au patronat, ou au gouvernement qui en est l'expression.

Dans l'unité d'action ainsi réalisée depuis des années, nous avons participé de toutes nos forces; souvent le rôle de nos militants a été déterminant dans l'organisation de l'action et l'orientation de la lutte, mais dans ces actions, du fait de leur développement dans le cadre de l'Intersyndicale, nos conceptions du syndicalisme : lutte de classe et de masse, n'apparaissent pas à l'ensemble des personnels à qui peut même échapper du fait de l'unité d'action pratiquée depuis longtemps, l'importance et l'urgence de la réunification syndicale.

Il nous apparaît donc nécessaire, conjointement à notre action locale dans le cadre de l'Intersyndicale, d'insister sur la nécessité :

- d'informer les personnels de nos propositions d'action, etc..., et de nos positions sur les problèmes qui se posent pour la défense des intérêts des travailleurs (revendications, libertés, paix);
- de veiller à la diffusion de notre presse dans les laboratoires;
- de participer à la « Bataille des Idées » en diffusant la presse syndicale (« Antoinette », « V. O. », « Options » dans les laboratoires.

L'organisation.

Si, à chaque Congrès, les questions d'organisation sont débattues largement, c'est qu'elles conditionnent l'influence de la C.G.T. dans nos milieux.

Avoir des positions justes est une chose, mettre en place un minimum d'organisation pour les faire connaître et promouvoir l'action permettant de les réaliser est au moins aussi important.

C'est au niveau des Sections que se posent les problèmes les plus importants, puisque c'est à ce niveau que l'organisation syndicale est en contact avec les personnels, les autres organisations syndicales, les adhérents. Voici les points qui peuvent être jugés importants :

- Organisation proprement dite de la Section (Bureau, fréquence de ses réunions, représentativité de celui-ci), contacts avec les adhérents, les personnels;
- Organisation de la propagande par la distribution de notre presse, la diffusion de la presse de la C.G.T., la tenue de permanences, l'information locale;
- Les contacts avec les autres Syndicats, avec les différents personnels, la participation à la mise sur pied d'intersyndicales locales, notre action dans ces organismes;
- Notre participation dans le développement des luttes locales pour les locaux sociaux, médicaux, les comités d'hygiène et de sécurité, etc...;
- Notre participation à la marche des activités du C.A.E.S. local.

En résumé, nos Sections doivent toutes devenir majeures, c'est-à-dire être capables de prendre des initiatives dans tous les domaines, depuis la répercussion des mots d'ordre d'action de la Fonction Publique, du Syndicat, pour la défense du C.N.R.S. et de la Recherche, etc..., comme de promouvoir toute action locale pour la défense des intérêts des personnels.

Il faut avoir à cœur de se poser ces questions et d'y répondre sans ambiguïté afin d'apporter les remèdes nécessaires permettant à l'influence de notre Syndicat de grandir encore au sein des personnels du C.N.R.S.

Les problèmes de la paix et de la démocratie.

Le but des Syndicats est de défendre les intérêts des travailleurs : salaires, conditions de travail, vacances, revendi-

cations sociales, etc..., mais ces objectifs ne peuvent être atteints que dans un climat démocratique de respect des libertés fondamentales, mais aussi un climat de paix.

A notre époque où un conflit serait catastrophique pour l'humanité toute entière, un Syndicat conscient de ses responsabilités ne peut rester indifférent devant un conflit comme celui du Vietnam où chaque jour l'Amérique va plus loin dans l'escalade qui peut mener à la guerre. Nous avons connu en France des périodes où nous étions les seuls à nous exprimer sur les guerres coloniales que menait notre pays : Indochine, Algérie. Nous avons vu en 1958 où menaient les indécisions. Nous avons aussi pu voir les organisations syndicales qui se refusaient à prendre position sur ces douloureux problèmes, y être contraintes pour éviter le pire et voler au secours de la victoire... lorsque les accords d'Evian étaient en vue.

Non, le sort des travailleurs n'est pas seulement une relation entre le prix du bifteck et le salaire, il faut aussi un régime démocratique ne remettant pas en cause les avantages acquis, ne s'opposant pas à une véritable justice sociale, et tout ceci ne peut se développer que dans la paix. Dans toute période troublée les libertés ont été discutées, les revendications illusoire. Les travailleurs ont donc besoin de ces biens primordiaux que sont la paix et la liberté.

Nous devons donc faire en sorte que sur les plans locaux, dans les Sections, il soit discuté de ces graves problèmes qui sans nous risquent de ne pas être évoqués.

Nous ne pouvons terminer ce rapport d'orientation sans rappeler aux responsables de Sections de faire le nécessaire pour organiser leur représentation au Congrès et d'y présenter un rapport exprimant les positions des adhérents sur les différents problèmes exposés ou sur toute question jugée importante.

Il nous semble que des problèmes sociaux seront à discuter également au Syndicat du fait de l'emploi au C.N.R.S. d'une importante main-d'œuvre féminine. Le Congrès sera saisi de ce problème pour envisager la politique à promouvoir pour faciliter la vie des mères de famille travaillant au C.N.R.S.

RAPPORT SUR L'ORIENTATION DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE ET LA DÉFENSE DU C. N. R. S.

Introduction.

Le rôle que notre organisation C.G.T. doit jouer dans l'orientation de la Recherche Scientifique française, les moyens dont elle dispose pour infléchir cette orientation dans un sens conforme à l'intérêt des travailleurs et de la nation, a toujours été l'une des préoccupations majeures de notre Syndicat depuis son premier Congrès.

Nous avons également conscience de notre responsabilité qui est d'apporter à la grande centrale syndicale de tous les travailleurs, à tous les niveaux de son organisation, les éléments d'analyse lui permettant de se prononcer sur ces problèmes vitaux pour l'avenir du pays.

Recherche Scientifique et situation politique, économique et sociale.

C'est à partir de la situation politique et économique de notre pays, de l'appréciation portée par notre C.G.T. sur cette situation et sur notre Société qu'il nous faut examiner les problèmes de la Recherche Scientifique, de son orientation et des conséquences qui en découlent pour les travailleurs.

a) *Le dernier Congrès de la C.G.T. analysait ainsi la situation :*

« La course au profit et non à l'intérêt de la société, tel est le moteur de l'économie capitaliste. »

Le capitalisme conduit ainsi à un gas-

pillage scandaleux des richesses matérielles et humaines dans tous les domaines; loin de servir l'intérêt du pays, il sacrifie les besoins du développement économique et social, qu'il s'agisse de l'économie dans son ensemble..., *qu'il s'agisse de la Recherche Scientifique militarisée et orientée dans le sens du profit*, ou bien du gaspillage des intelligences par une réforme de l'enseignement qui accentue son caractère de classe, et qui vise essentiellement à satisfaire les besoins des trusts, monopoles, cartels, banques d'affaires, etc... Ainsi toute la politique économique et sociale du pouvoir gaulliste, orientée dans l'intérêt collectif des principales forces d'argent, des monopoles les plus puissants,

témoigne que celui-ci est en leur pouvoir et qu'il met à leur service les moyens d'action de l'Etat.

A propos du V^e Plan.

Les plans en sont une démonstration frappante. Combinant étroitement les moyens de l'Etat et ceux des monopoles, ils ne sont pas et ne peuvent pas être un moyen de diriger l'économie dans l'intérêt de la nation et des travailleurs, mais ils sont un instrument efficace pour réaliser les buts des plus grandes sociétés capitalistes.

Le V^e Plan est avant tout une vaste étude de marché pour les capitalistes qui définit des objectifs et une politique dont les caractéristiques principales sont :

- concentration renforcée dans l'industrie, l'agriculture et le commerce au profit des forces dominantes du capital;
- augmentation des profits et de l'auto-financement;
- portion congrue pour les investissements sociaux : enseignement, Recherche Scientifique, santé, logement, sport, culture, etc...

b) Cette analyse s'applique à la Recherche justement parce qu'elle peut être génératrice de profits, elle intéresse au premier chef les capitalistes; ils l'utilisent et veulent l'orienter dans un sens leur permettant de faire face à l'implacable concurrence mondiale.

Par leurs hommes au pouvoir, et dans les organismes de direction de la Recherche, les capitalistes veulent mettre à leur service exclusif les laboratoires de recherche et leur potentiel intellectuel et technique, potentiel qu'ils ont été incapables de créer, mais dont ils ont besoin pour trouver de nouveaux débouchés sur le marché international et dont ils disposeraient sans que cela diminue leurs bénéfices, bien au contraire.

C'est également le même objectif, le profit, qui fixe la répartition des crédits de recherche dans le V^e Plan entre la recherche civile (3,9 milliards) et la recherche militaire (14,88 milliards); en effet, la recherche militaire, la force de frappe sont sources de profits immédiats et colossaux.

Pour une recherche au service de la Nation.

Face à cette orientation, la C.G.T. a défini les grandes lignes d'un programme d'action qui précise qu'une politique de développement comporte notamment :

« ... la mise en œuvre effective de programmes capables de résoudre, dans l'intérêt des travailleurs et du peuple, et conformément aux exigences de notre époque, des problèmes aussi préoccupants que l'enseignement et la formation professionnelle, la Recherche Scientifique, la protection de la santé, le logement, les sports, les loisirs et la culture. » Cela nécessite « un régime de démocratie réelle, dégagé de la domination des monopoles ».

Les précédents congrès de notre Syndicat ont élaboré les principes d'une politique de la Recherche Scientifique s'inscrivant dans un tel programme :

Doter le C.N.R.S. de moyens suffisants pour qu'il puisse diriger, organiser et coordonner la Recherche Scientifique française, en toute indépendance dans le cadre de l'Education Nationale, cette condition étant primordiale pour que les scientifiques soient effectivement associés à l'orientation et à la définition d'une Recherche Scientifique au service de la Nation.

Cette position fondamentale nous oblige à lutter :

- contre toute atteinte aux prérogatives du Comité National de la Recherche Scientifique et des organismes à caractère démocratique tout en dénonçant les organismes mis en place par le pouvoir gaulliste (D.G.R.S.T., Comité Consultatif de la Recherche, etc...) qui ne comportent aucune représentation démocratique des savants;
- contre toute tentative de restreindre l'activité du C.N.R.S., notamment celle (déjà tentée) qui consisterait à le démanteler en détachant telle ou telle discipline ou en diminuant arbitrairement les crédits d'une discipline, ou contre toute mesure qui mettrait en cause le but même du C.N.R.S. : la coordination de l'ensemble des branches de la science;
- contre tout détournement de la science et l'utilisation de nos laboratoires à des fins égoïstes ou malfaisantes, en agissant notamment pour obtenir le contrôle de la gestion et de l'orientation des laboratoires par la présence dans les organismes de direction de différentes catégories de personnels;
- contre la prolifération des contrats de recherche qui aboutissent à aliéner l'indépendance de nos laboratoires;
- pour obtenir des crédits et des postes indispensables à l'expansion du C.N.R.S.;
- pour la mise en pratique d'une véritable politique de la Recherche Scientifique dont les principes sont contenus dans le mémorandum intersyndical.

Action unie pour la défense de la Recherche.

L'arme essentielle des travailleurs, c'est leur union. C'est aussi notre meilleure arme pour défendre la Recherche Scientifique; cette unité doit être très large et englober toutes les catégories. Elle doit avoir pour but l'action.

a) Le Comité d'Entente de la Recherche :

Issu de l'Intersyndicale chercheurs et techniciens C.N.R.S. élargie aux Syndicats des autres organismes de recherche, ce Comité d'entente a déjà à son actif la rédaction du mémorandum « pour une véritable politique de la Recherche Scientifique » qui contient les principes essentiels auxquels nous sommes attachés.

Ce mémorandum représente un élément positif; il doit servir de base à une discussion avec tous les travailleurs de la Recherche et doit permettre leur rassemblement (y compris nos collègues de l'enseignement supérieur qui représentent une partie fondamentale de la Recherche : l'Université), non pour philosopher mais pour agir.

Plus récemment, le Comité d'entente s'est mis d'accord pour faire une déclaration commune à la Commission recherche du V^e Plan, déclaration communiquée aux journaux au cours d'une conférence de presse dont les aspects essentiels très positifs sont : de rappeler la position de nos centrales syndicales « contre le V^e Plan et son orientation contraire aux intérêts bien compris des travailleurs et de la Nation » et le refus de cautionner les options choisies en matière de recherche.

Mais cette activité du Comité d'entente est-elle suffisante? Est-ce là une union suffisante? Devons-nous nous limiter à des positions que nous avons acceptées loyalement mais qui sont forcément des

compromis et ne comportent pas certains de nos principes? Le personnel participait-il effectivement à l'action pour la défense de la Recherche?

Ce sont des questions importantes auxquelles notre X^e Congrès doit répondre.

b) L'activité de notre Syndicat pour la défense de la Recherche :

Elle ne saurait en aucun cas se limiter à la participation de nos dirigeants nationaux au Comité de l'entente. Cette participation exige tout d'abord une discussion de l'ensemble de nos militants sur ces problèmes afin que nous ayons des positions claires pour qu'elles soient défendues avec le maximum de chances de convaincre nos partenaires.

Il faut que les discussions et les initiatives du Comité d'entente soient connues du personnel (contrairement à ce qui s'est passé pour la conférence de presse). Cela nous permettrait d'organiser des discussions à la base, d'expliquer les positions de la C.G.T. et de faire en sorte que ces discussions débouchent sur l'action.

Il est évident par exemple que certaines déclarations faites à la Commission de la Recherche du V^e Plan et à la conférence de presse du 21 janvier sur l'aide à la recherche industrielle, sur les contrats, sur les aspects positifs du Plan, ne découlent pas d'une analyse de classe que seul notre Syndicat C.G.T. peut donner.

Lui seul peut également montrer les perspectives en indiquant les responsabilités du pouvoir et la nécessité, pour imposer une politique de recherche conforme à l'intérêt des travailleurs, d'imposer un pouvoir démocratique.

Notre rôle est également de montrer que cette lutte ne peut se limiter aux « spécialistes » que nous sommes, mais doit toucher tous les travailleurs, d'où la nécessité de les informer et de leur montrer où se trouve leur intérêt.

Tout ce travail ne peut être mené à bien si l'on ne comprend pas que nos Sections syndicales ont un rôle essentiel à jouer; ce sont les Sections qui doivent donner les explications aux travailleurs, ce sont elles qui doivent les réunir, les informer, ce sont elles qui doivent lutter contre les contrats, qui doivent exiger des directeurs de laboratoires de réclamer des postes en nombre suffisants.

Combien de Sections syndicales, à l'exemple de Lyon, ont-elles une Intersyndicale de défense de la Recherche? La réponse se trouve peut-être dans le fait que seule notre Section de Lyon a réagi pour le vote du budget 1966 en organisant l'action commune.

Nos Sections doivent également expliquer patiemment la liaison intime qui existe entre nos revendications et les problèmes de défense de la Recherche. C'est là un excellent moyen d'élever le niveau d'éducation syndicale de nos adhérents.

Conclusion.

La discussion est ouverte, ces problèmes ne sont pas isolés, ils font partie de nos luttes quotidiennes. Nous défendons la Recherche Scientifique parce que nous sommes des syndicalistes et citoyens soucieux de l'avenir de notre pays, mais aussi parce que nos conditions de travail y sont intimement liées. Si nous apportons des précisions, si nous analysons convenablement la situation de la Recherche, si nous prenons des décisions d'action qui nous permettent de remporter des succès, alors nous aurons bien défendu le secteur de lutte qui est le nôtre dans la grande bataille de tous les travailleurs : celui de la Recherche Scientifique.

LE RAPPORT D'ORGANISATION

Il est à remarquer que de nombreuses questions et propositions du domaine de l'organisation ont été traitées dans le rapport d'orientation.

Il nous apparaît cependant nécessaire de rappeler dans ce chapitre certains principes fondamentaux ayant fait l'objet au 35^e Congrès de discussions et dont l'application conditionne l'influence de notre Syndicat et son efficacité dans la dure « bataille des idées ».

Le syndicalisme ne peut être l'affaire de quelques spécialistes. Au niveau des Sections, c'est-à-dire là où le Syndicat est en contact avec les adhérents et l'ensemble des personnels, les militants doivent avoir comme souci de permettre au plus grand nombre, à la masse, de participer à l'élaboration des revendications et à l'organisation de l'action nécessaire.

Ce souci du respect et de l'application du syndicalisme de masse doit se compléter par celui de l'implantation d'une véritable démocratie syndicale. Il s'agit de permettre à chacun de s'exprimer, de définir en commun les orientations de la lutte et des moyens à mettre en œuvre. Nous pouvons affirmer que le respect de ces grands principes donne seul l'efficacité à l'action revendicative, les personnels par les revendications qui sont réelles étant pleinement informés et concertant leurs.

Avec la marche satisfaisante des Sections, les militants responsables à ce niveau doivent avoir comme préoccupation majeure de répercuter aux orga-

nismes directeurs de l'organisation syndicale (Conseil National, Bureau) les positions, problèmes, revendications locales (et les résultats obtenus) de la Section. Cet impératif doit se concrétiser par :

- une représentation sérieuse au Conseil National;
- des contacts, une représentation au Bureau national.

D'autres problèmes tout aussi importants se posent dans l'implantation des Sections et de l'influence de notre orga-

nisation syndicale, ce sont ceux de l'éducation syndicale.

Un effort a été fait par le Syndicat dans ce domaine, mais il est indiscutablement insuffisant.

Nous avons besoin d'une masse importante de militants pour l'implantation du Syndicat et la pénétration de nos idées dans les laboratoires, instituts, facultés. Nous devons donc promouvoir cette tâche d'éducation à tous les niveaux. Ce devra être un des soucis du Congrès.

BULLETIN D'ADHÉSION au Syndicat C. G. T. des Personnels techniques et administratifs du C. N. R. S. 10. rue de Solférino, PARIS-7^e

NOM
PRÉNOM
LABORATOIRE
Adresse personnelle

Signature :

X^e Congrès national

des Personnels Techniques et administratifs C.G.T. du
C. N. R. S.

les Jeudi 17, Vendredi 18, Samedi 19 Mars 1966

10, Rue de Solférino, PARIS-7^e (9 h. - 12 h. et 14 h.30 - 16 h. 30)

Tous les adhérents sont invités le Samedi 19 Mars 1966